

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 17 juin 2009 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, en ajournement de l'assemblée régulière tenue le 2 juin 2009, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	

formant quorum sous la présidence du Conseiller Germain Ducharme agissant à titre de Maire suppléant l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

- **2299 – 2009** – **Règlement 88-2009** – Lecture et adoption du règlement;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le projet de règlement **88-2009** intitulé « **RÉFECTION DE LA TOUR DE SÉCHAGE DU SERVICE INCENDIE ET DE LA CHEMINÉE DE L'ÉDIFICE MULTI-FONCTIONNEL ET EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS AU MONTANT DE \$332,000.00** » tel que lu à haute voix à la présente assemblée soit adopté dans sa version définitive et versé au livre des règlements de la Municipalité.

**ADOPTÉ**

- **2300 – 2009** – **Subvention du C.R.L.E.** – Subvention supérieure à celle reçue en 2008 – Répartition;

**Considérant** la résolution 2273-2009 ayant adopté la « Politique pour O.T.J. (2009) et l'imposition d'une charge à l'égard du projet pour lequel le Conseil régional du loisir de l'Estrie accorde une subvention;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que le montant additionnel de subvention reçu comparativement au montant reçu en 2008, soit divisé en parts égales entre la Municipalité et le bénéficiaire du programme de manière à diminuer les coûts de chacun.

**ADOPTÉ**

- **2301 – 2009** – **Carmélites** – Sauvegarde du Carmel de Belle-Croix;

**Considérant** que Danville possède un patrimoine et une histoire religieuse unique au Québec, et que ce patrimoine et cet historique est en voie de disparaître;

**Considérant** que Le Carmel de Belle-Croix fait partie intégrante du patrimoine religieux de Danville, et ce depuis 51 ans;

**Considérant** que La bâtisse du Carmel possède un historique de vocation institutionnelle depuis le début du siècle précédent puisque avant l'arrivée des carmélites, des écoles anglophone protestante et francophone catholique romaine s'y sont successivement installées, et qu'il serait souhaitable de lui conserver sa lignée de vocation à caractère « aidant » à l'intérieur de ses murs;

**Considérant** que la Ville de Danville, malgré les efforts du milieu à cet égard pour y remédier - possède une population vieillissante, laquelle est attachée fortement à son Carmel et ses carmélites;

**Considérant** que le Carmel s'avère être un refuge où l'on peut trouver un réconfort morale, spirituelle et physique pour de nombreuses personnes, en particulier les aînés et les jeunes familles, qu'il soient francophones ou anglophones, protestants ou catholiques romains;

**Considérant** que des gens d'affaires et des gens de la population en générale ont appuyé et appuient encore soit par des ressources financières, par des ressources humaines, par des ressources matérielles ou des ressources alimentaires les carmélites depuis maintenant 52 ans;

**Considérant** que des gens de partout, en dehors de la région de Danville-Asbestos (même en dehors des régions Estrie et Centre-du-Québec) accourent au Carmel de Belle-Croix, soit pour assister aux cérémonies de culte, soit pour y méditer en privé, soit pour y échanger spirituellement et moralement, ce, tous les jours de la semaine, toute l'année durant;

**Considérant** que du fait exprimé au paragraphe précédent, les visiteurs du Carmel se trouvent indéniablement à consommer dans les restaurants, gîtes, dépanneurs, stations services et autres commerces de Danville et Asbestos, représentant un apport économique non négligeable;

**Considérant** qu'une pétition circule actuellement, laquelle fut signée par de nombreux citoyens de Danville et Asbestos à ce jour;

**Considérant** que la perte d'une institution comme le Carmel cause un vide nettement plus significatif dans une petite communauté telle que Danville comparativement à des communautés urbaines telles que Montréal, Trois-Rivières et Québec;

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard, que le Conseil de la Ville de Danville propose :

Que la Municipalité demande au Gouvernement du Québec, via le Ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine d'évaluer sérieusement la possibilité d'acquérir l'un des Carmels en milieu urbain afin qu'ils puissent l'utiliser à leurs propres fins ou le revendre pour des fins institutionnelles viables; et

Que cette acquisition soit conditionnelle à la relocalisation des carmélites y habitant vers le Carmel de Belle Croix à Danville;

Que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Yvon Vallières et pour fins d'appui à la MRC des Sources, la Ville d'Asbestos, ainsi qu'aux Municipalité de Wotton, St-Joseph de Ham Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges de Windsor, Saint-Félix de Kingsey et Kingsey-Falls.

### **ADOPTÉ**

- **2302 – 2009 – Parc Donald Roy** – Préparation et entretien du terrain de balles;

**Considérant** que l'état de santé du préposé nommé à l'entretien et préparation du terrain de balle du « Parc Donald Roy » en vertu de la résolution 2294-2009 ne lui permet plus de s'acquitter de cette fonction;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soit révoquée la résolution 2294-2009 adoptée le 2 juin 2009 et que soit nommé monsieur Steve Roy à titre de responsable pour l'entretien et préparation du terrain de balle du « Parc Donald Roy » avec lequel les usagers potentiels de cet espace auront à communiquer pour faire la réservation et l'utilisation;

Qu'une somme de \$50.00 par mois (juillet/août et septembre) avec ajustement pour une partie du mois de juin lui soit offerte en guise de compensation pour les frais de déplacement qu'il encourra pour bien s'acquitter de cette fonction.

### **ADOPTÉ**

- **2303 – 2009 – Bibliothèque municipale** – Rafrâchissement de la peinture;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité autorise les représentants de la bibliothèque de procéder à l'acquisition de la peinture et accessoires nécessaires au rafrâchissement des murs du local et qu'ils remboursés des frais payés (peinture, pinceaux et autres accessoires) sur présentation des factures à cet effet.

### **ADOPTÉ**

- **2304 – 2009 – Maison des Jeunes** – « Festival Jeunesse » ;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité manifeste son accord à la tenue de l'événement « Festival Jeunesse » organisé par la Maison des Jeunes au Point 14-18 de Danville prévu pour avoir lieu du 18 au 21 juillet 2009 lequel événement prévoit les activités suivantes :

- Samedi, 18 juillet – Spectacles amateurs – Étang Burbank
- Dimanche, 19 juillet – Peinture de trottoirs
- Lundi, 20 juillet – Journée Plein Air au Centre communautaire Mgr. Thibault
- Mardi, 21 juillet – Kickball et tournoi de balles – Parc Donald Roy

Que l'utilisation du Centre communautaire Mgr. Thibault soit coordonnée avec les responsables de l'O.T.J. afin d'assurer qu'il n'y ait pas de situations conflictuelles; et

Que la présente autorisation soit transmise à la Sûreté du Québec à titre d'information.

### **ADOPTÉ**

- **2305 – 2009** – **Comité du développement durable** – Dossier des matières résiduelles;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que le Conseil demande au Comité du développement durable d'étudier tout le dossier de la disposition des rebuts et matières résiduelles afin de faire des recommandations aux membres du Conseil.

### **ADOPTÉ**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la présente assemblée soit levée.

### **ADOPTÉ**

**Germain Ducherme, Maire suppléant**

**Michel Lecours, Directeur-général et  
secrétaire-trésorier**